

Commune de MAILLY-RAINEVAL

PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal de MAILLY-RAINEVAL

Séance ordinaire du 28 Septembre 2021

Convocation : le 21 Septembre 2021

Affichage : le 05 Octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt – huit septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Francis MOURIER, Maire.

Présents : Mesdames Carole CHARLES, Emmanuelle FIRMIN, Linda HOREMANS (*arrivée à 21h*), Tatiana VIALLANEIX et Messieurs Gilles BRULÉ, Philippe GOBLET, Francis MOURIER, Alexandre SOMMER, Christophe TAHON.

Représenté(es) : M^r Vincent RICHARD par M^r Philippe GOBLET

Absent(es) excusé(es) : M^r Xavier FAUVEL.

Secrétaire de la séance : M^{me} Emmanuelle FIRMIN.

Approbation du Procès-verbal du conseil du 30 Juin 2021 :

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h.

Délibération 22.2021 : Modification statutaire de la CCALN - restitution de la contribution SDIS aux communes.

Exposé de M. le Maire de Mailly - Raineval

Vu l'article L 5211-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2020, relatif aux statuts de la CCALN,
Vu l'arrêté préfectoral du 14 juin 2021, portant transfert de la compétence « mobilité » à la CCALN à compter du 1er juillet 2021,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 29 avril 2021, relative à la modification statutaire relative à la restitution de la contribution SDIS (Service Départemental d'incendie et de Secours) aux communes **(40 Pour, 24 Contre, 2 Abstentions)**

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 1^{er} juin 2021,

Vu le courrier du Bureau des collectivités locales du 31.08.2021 notifiant à la CCALN que la procédure de restitution de la contribution SDIS aux communes n'a pas recueilli les conditions de majorité relative

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 septembre 2021, relative à la modification statutaire relative à la restitution de la contribution SDIS (Service Départemental d'incendie et de Secours) aux communes **(36 Pour, 20 Contre, 3 Abstentions)**

Vu la notification aux communes de la délibération de la CCALN portant sur cette modification statutaire en date du 17 septembre 2021,

Considérant qu'à compter de cette notification, les communes disposent d'un délai de 3 mois pour délibérer et qu'à défaut, l'avis est réputé défavorable,

Pour rappel : la prise en charge par une communauté de communes de la contribution au SDIS due par ses communes membres (rendue possible par le 5ème alinéa de l'article L 1424-35 du CGCT) s'analyse bien comme un transfert de compétence, dans les conditions de l'article L5211-17-1 du CGCT)

Considérant que cette restitution de la contribution SDIS aux communes a été intégrée au Budget Principal- Budget Primitif 2021 et que ce Budget Primitif 2021 a été adopté le 29 avril 2021 à la majorité **(45 Pour, 16 Contre, 5 Abstentions)** en tenant compte des mesures de maîtrise des dépenses de la CCALN,

Vu le déséquilibre budgétaire qu'entraînerait cette non-restitution aux communes,

Considérant qu'il y a lieu de définir le coût des dépenses liées à la compétence restituée : **7 550.06 €** ainsi que les taux représentatifs de ce coût :

Taxes	Taux votés 2021 en %	Taux simulés en % *
TFB	28.57 %	33.19 %
TFNB	7.48 %	8.69 %
CFE additionnelle	9.88 %	11.48 %
*compte non tenu des compensations liées à la réforme des bases (valeur locative des établissements industriels)		

Considérant que les communes de la CCALN sont amenées à délibérer et préciser dans leur délibération, les informations ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- Décide d'entériner la modification statutaire de la CCALN, portant sur la restitution aux communes-membres de la compétence : Prise en charge de la cotisation SDIS,
- Autorise le Maire à signer les documents en rapport avec cette décision.

Délibération 23.2021 : *Transfert comptable du service des eaux au RASPE - CCALN.*

Exposé de M. le Maire de Mailly - Raineval

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 juin 2021 entérinant le procès-verbal de transfert des biens affectés à la compétence Eau de la commune de Mailly-Raineval à la CCALN,

Vu la délibération du conseil municipal de Mailly-Raineval en date du 1^{er} juin 2021 entérinant le procès-verbal de transfert des biens affectés à la compétence Eau de la commune de Mailly-Raineval à la CCALN,

Conformément aux engagements pris lors du transfert de la compétence « eau potable », la commune Mailly-Raineval transfère les résultats du budget du service des eaux constatés au 31/12/2020 à la CCALN comme suit :

- section de fonctionnement : excédent 68 828.27 €
- section investissement : déficit -15 970.97 €

Les écritures comptables correspondantes sont les suivantes :

☞ section de fonctionnement :

- article 678 - autres charges exceptionnelles mandat de 68 828.27 €
- R002 - résultats de fonctionnement reporté de 68 828.27 €

☞ section d'investissement :

- article 1068 - excédent de fonctionnement capitalisés titre de 15 970.97 €
- R001 - excédent d'investissement reporté de -15 970.97 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- entérine le transfert des résultats du service des eaux constatés au 31/12/2020 de la commune Mailly-Raineval au RASPE-CCALN (Régie autonome du service public de l'eau)
- autorise le comptable public à procéder aux écritures comptables en lien avec la présente délibération.

Divers devis :**↳ Cimetière :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'une procédure de reprise de concession en état d'abandon a été réalisée le **22 octobre 2016** (1^{ère} visite de constatation des concessions abandonnées). À ce jour, nous sommes arrivés au terme de la procédure (soit 5 ans) nous devons donc réaliser une deuxième visite de constatation des concessions abandonnées afin d'effectuer les travaux en questions.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a effectué 2 demandes de devis pour la reprise de concessions. Un devis a été établi par les Pompes Funèbres DESPREZ à Moreuil pour effectuer 12 reprises de concessions avec création d'un ossuaire pour 22 356 € TTC. Le deuxième a été réalisé par les Pompes Funèbres DUBOSQUEILLE à Rosières - en - Santerre pour réaliser 10 reprises de concessions avec création d'un ossuaire pour 18 000.54 € TTC.

Les membres du conseil municipal décident de fixer la **2^{ème} visite** de constatation des concessions abandonnées le **samedi 30 octobre 2021 à 9h30**. La constatation des concessions abandonnées se fera en présence de Francis MOURIER, Maire de Mailly-Raineval, de Monsieur Marc MOURIER, Maire Honoraire, de Messieurs Philippe GOBLET, 1^{er} Adjoint au Maire et Gilles BRULÉ, 3^e Adjoint au Maire, de Madame Tatiana VIALLANEIX et de Monsieur Christophe TAHON, conseillers municipaux.

Cette visite permettra de définir sur combien d'emplacement (1 ou 2 emplacements) sera créé l'ossuaire et également définir le nombre exact de reprise de concession pour la 1^{ère} tranche des travaux à réaliser.

Bilan de la Fête du Village :

Monsieur le Maire remercie et félicite toutes les personnes ayant œuvré à la fête du village.

La réderie nous a apporté 24 exposants cette année.

M^r Christophe TAHON présente le bilan de la fête du village au conseil :

Recettes :

- ↳ Buvette : 1 363.60 € (476.60 € de plus que 2020)
- ↳ Repas : 2 261.10 € (1 067.10 € de plus que 2020)

Total : 3 624.70 € (1 543.70 € de plus que 2020)

Dépenses :

- ↳ Structure Gonflable 690 €
- ↳ Boucherie HEYSSE : 2 215 € pour 4 cochons
- ↳ Carrefour : 298.88 €
- ↳ VAN GOOETHEM Boissons : 459.55 €
- ↳ Association les nouveaux talents : 150 €

Total : 3 813.43 €

Coût Commune :

188.73 €

Fête de fin d'année :

↳ Jeudi 11 Novembre 2021 : Armistice 1918

11h00 : Rassemblement au Monument aux Morts ;
Dépôt de gerbes ;
Pot de l'amitié offert par la municipalité

↳ Colis des Aînés :

Un colis sera distribué comme chaque année aux personnes de la commune ayant eu 65 ans dans l'année et plus (soit 36 colis pour cette année).

M^r le Maire présentera des devis au prochain conseil.

La distribution s'effectuera le **dimanche 12 décembre 2021**.

↳ Arbre de Noël :

Dimanche 12 décembre 2021 à partir de 15h00 :

- ↳ distribution de carte cadeaux et de friandises aux enfants de la Commune de moins de 12 ans (soit 54 enfants) ;
- ↳ Goûter (chocolat chaud et vin chaud pour les adultes avec brioches et chouquettes).

Point sur les différentes commissions de la CCALN :

↳ Commission Voirie :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que nous pouvons renouveler notre adhésion au groupement de commande voirie de la Communauté de Communes Avre Luce Noye avant la fin de l'année.

Les membres du conseil, acceptent à l'unanimité des membres présents de renouveler cette adhésion pour envisager d'éventuels travaux en agglomération.

Questions diverses :

↳ Cérémonie du 23 Octobre 2021 :

M^r le Maire indique aux membres du conseil municipal que la commune de Sauvillers – Mongival organise une commémoration historique en l'honneur du 29^e bataillon des chasseurs à pieds qui se déroulera le Samedi 23 octobre 2021 à 10h30 au départ de la place du village de Sauvillers - Mongival.

Une réunion de préparation aura lieu le mardi 12 octobre 2021 à 20h00, nous remercions de bien vouloir rendre une réponse avant le 9 octobre 2021 pour ceux qui désirent apporter leur aide.

↳ Commission Communale des Impôts Directs :

M^r le Maire informe les membres du conseil qu'il y a lieu d'effectuer une réunion pour la commission des impôts directs. Liste ci-dessous :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
M. Régis DEVISMES	M. Vincent RICHARD
M. Dominique BEAUDOIN	M. Alexandre SOMMER
M ^{me} Françoise HATTE	M. Aubert TAVNER (Propriétaire de bois)
M. Jean-Philippe LACROIX	M. Marc LEBLEU (THORY)
M ^{me} Tatiana VIALLANEIX	M. Jean-Louis BRICHE
M ^{me} Mylène MICHEZ	M ^{me} Linda HOREMANS

Aucune date n'a été retenu pour le moment.

☞ Formation Numérique :

M^r le Maire informe les membres du conseil que 2 personnes ont assistés à la formation numérique qui a eu lieu le Mercredi 22 Septembre 2021 de 9h à 12h en Mairie de Mailly-Raineval organisé par Madame Annabelle BAERT.

☞ Intervention Fibre Optique :

M^r le Maire informe les membres du conseil qu'une étude de fibre optique aura lieu sur la commune courant septembre – octobre pour un déploiement en 2022.

☞ Parc Éolien Sauvillers - Mongival :

M^r le Maire informe et présente aux membres du conseil les délibérations prises par les communes de Sauvillers – Mongival et Thory approuvant la réalisation d'étude sur l'opportunité de développement éolien sur leur territoire par la société Terre et Lac.

M^r le Maire tiendra au courant le Conseil Municipal sur l'évolution de ce dossier sur ces territoires voisins.

☞ Château d'eau :

M^r le Maire informe les membres du conseil qu'un devis a été signé par la Communauté de Communes Avre Luce Noye pour effectuer le remblaiement du puit trouvé sur le périmètre du captage au commencement des travaux du château d'eau, puit d'environ 51 m avec très peu d'eau au fond après passage caméra.

☞ École :

M^{me} Linda HOREMANS informe les membres du conseil que le 1^{er} conseil d'école aura lieu le Mardi 19 octobre 2021 à 18h à Rouvrel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Fait à Mailly-Raineval,
Le 05 Octobre 2021